

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par :
Dominique
LEBARBIER
Service de Gestion

La bourse peut à vous aider à assumer les frais de scolarité et de restauration de votre enfant qui entre au lycée. Un simulateur vous permet de savoir si votre foyer peut bénéficier de cette aide ; il est accessible, à partir du 17 mai 2021, à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>.

☎ 02 96 84 01 84

Les bourses se déclinent en 6 échelons en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'enfant et du nombre d'enfants à charge.

e-mail :
Ce.0220038x @ac-
rennes.fr

Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse ?

Ce sont les ressources de la famille et le nombre d'enfant mineur ou majeur à charge ou en situation de handicap.

✉ Place
Chateaubriand
BP 38
22130 PLANCOËT

Le **numéro fiscal du demandeur** de la bourse est à mentionner dans le dossier de demande de bourse et il doit être justifié par la fourniture de l'Avis 2021 de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu 2020 : ce document est à imprimer à l'issue de votre déclaration de revenus sur le site Internet www.impots.gouv.fr ; à défaut, par la déclaration de revenus pré-remplie éventuellement envoyée par l'administration fiscale.

Le demandeur de la bourse est la ou les personnes assumant la charge effective et permanente de l'élève. Le montant annuel de la bourse varie entre 441 euros et 936 euros suivant le barème ci-dessous.

Nombre d'enfant à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond à ne pas dépasser :	18 828€	20 276€	23 171€	26 793€	30 413€	34 760€	39 104€	43 449€

REVENU FISCAL DE REFERENCE 2021 SUR LES REVENUS 2020 A NE PAS DEPASSER POUR PRETENDRE A UNE BOURSE

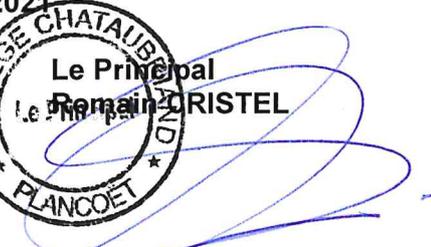
L'imprimé de demande joint à ce message, doit être complété, signé et retourné au collège accompagné des pièces obligatoires demandées :
soit par e-mail (documents scannés en pdf) à l'adresse : dominique.lebarbier@ac-rennes.fr
soit déposé dans la boîte aux lettres ou à l'accueil du collège, OU soit envoyé par la poste à l'adresse postale du collège.

Si vous ne pouvez pas imprimer le dossier, l'établissement peut vous faire parvenir un formulaire papier. **N'hésitez pas à contacter le secrétariat de gestion du collège.**

La date limite de dépôt des demandes de bourse est fixée au **21 juin 2021**.

Un téléservice sera disponible du 28 juin au 6 juillet pour les élèves n'ayant pas déposé de dossier « papier » dans l'établissement.

IMPORTANT : Déposez une demande de bourse même si vous ne connaissez pas l'établissement d'affectation de votre enfant à la rentrée 2021


Le Principal
Remain CRISTEL
